

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 30 novembre 2018	N° 2018-685

Convocation du 23 novembre 2018

Aujourd'hui vendredi 30 novembre 2018 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain JUPPE, Mme Dominique IRIART, M. Christophe DUPRAT, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kévin SUBRENAT, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, M. Erick AOUIZERATE, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Odile BLEIN, M. Jean-Jacques BONNIN, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, Mme Brigitte COLLET, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Martine JARDINE, M. François JAY, M. Bernard JUNCA, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, Mme Emilie MACERON-CAZENAVE, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOLET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Alain ANZIANI à M. Thierry TRIJOLET
Mme Virginie CALMELS à M. Nicolas BRUGERE
M. Michel VERNEJOU à Mme Béatrice DE FRANÇOIS
Mme Maribel BERNARD à M. Stéphan DELAUX
Mme Emmanuelle CUNY à Mme Brigitte COLLET
Mme Nathalie DELATTRE à M. Yohan DAVID
Mme Michèle FAORO à Mme Josiane ZAMBON
Mme Magali FRONZES à Mme Gladys THIEBAULT
M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à Mme Cécile BARRIERE
M. Franck JOANDET à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
M. Bernard LE ROUX à Mme Marie RECALDE
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à Mme Zeineb LOUNICI
M. Michel POIGNONEC à Mme Arielle PIAZZA
M. Fabien ROBERT à M. Jacques MANGON
M. Alain SILVESTRE à Mme Marie-Hélène VILLANOVE

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Michel LABARDIN à M. Patrick BOBET jusqu'à 10h00
M. Franck RAYNAL à M. Eric MARTIN jusqu'à 11h13
M. Jean TOUZEAU à M. Jean-Pierre TURON à partir 11h15
M. André KISS à Mme Christine BOST à partir 11h30
M. Jean-Jacques BONNIN à Mme Dominique IRIART à 11h00
Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à M. Pierre HURMIC jusqu'à 11h30
M. Alain CAZABONNE à M. Didier CAZABONNE jusqu'à 10h45
Mme Solène CHAZAL à Mme Anne BREZILLON à partir de 11h45
M. Jean-Louis DAVID à M. Benoit RAUTUREAU à partir de 10h30
Mme Florence FORZY-RAFFARD à Mme Chantal CHABBAT à partir de 11h00
M. Philippe FRAILE-MARTIN à M. Daniel HICKEL jusqu'à 11h20
M. Guillaume GARRIGUES à M. Jean-Jacques BONNIN à partir 11h20
Mme Christine PEYRE à M. Thierry MILLET à partir de 11h50
Mme Karine ROUX-LABAT à M. Daniel HICKEL partir de 11h35
Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à M. Gérard DUBOS à partir de 11h30
Mme Elisabeth TOUTON à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF à partir de 12h00

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 30 novembre 2018	Délibération
	Direction générale des Finances et de la commande publique Direction de la programmation budgétaire	N° 2018-685

Exercice 2018 - Décision modificative n°2 du Budget principal (BP) et du Budget supplémentaire (BS) des budgets annexes - Adoption

Monsieur Patrick BOBET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de l'exécution de l'exercice en cours, il s'avère nécessaire de procéder à des ajustements des crédits de paiement ouverts que ce soit dans le cadre d'inscriptions nouvelles ou de modifications comptables par redéploiements de crédits votés. Par ailleurs, s'agissant des budgets annexes, il convient d'intégrer également les résultats et crédits reportés de l'exercice 2017 conformément à la délibération n° 2018-384 du 6 juillet 2018 portant sur l'affectation des résultats 2017.

Ainsi, la présente Décision modificative (DM) n°2 du Budget principal (BP) et du Budget supplémentaire (BS) des budgets annexes s'équilibrent par section, tous budgets confondus, de la façon suivante :

LIBELLES	Mouvements Budgétaires		Mouvements Réels		Mouvements d' Ordre	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Section d'investissement	97 184 848,86	123 560 565,27	75 136 293,88	62 749 428,02	22 048 554,98	60 811 137,25
Section de Fonctionnement	95 886 070,04	98 758 602,31	44 654 199,41	86 289 313,95	51 231 870,63	12 469 288,36
TOTAUX	193 070 918,90	222 319 167,58	119 790 493,29	149 038 741,97	73 280 425,61	73 280 425,61
EXCEDENT	29 248 248,68		29 248 248,68			
TOTAUX EGAUX 2 à 2	222 319 167,58	222 319 167,58	149 038 741,97	149 038 741,97	73 280 425,61	73 280 425,61

Les dépenses s'élèvent à 193 070 918,90 € et les recettes à 222 319 167,58 €, dont 119 790 493,29 € de dépenses et 149 038 741,97 € de recettes en mouvements réels auxquels s'ajoutent 73 280 425,61 € équilibrés en dépenses et en recettes en mouvements d'ordre. Ainsi, la présente décision affiche, toutes entités confondues, un excédent global de 29 248 248,68 €.

La balance jointe en annexe de la présente délibération détaille, pour chacun des budgets et par chapitre budgétaire, les modifications proposées au vote dans le cadre de ces décisions. Le rapport de présentation qui accompagne cette délibération détaille ces propositions nouvelles ainsi que les équilibres dégagés, par la reprise des résultats affectables le cas échéant.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis d'adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU l'article L.2312-2 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57, applicable au Budget Principal (BP),

VU les instructions budgétaires et comptables M4X applicables aux budgets annexes à caractère industriel et commercial,

VU la délibération n° 2018-106 du 23 mars 2018 relative à l'adoption du projet de Budget primitif (BP) de l'exercice 2018,

VU la délibération n° 2018-384 du 6 juillet 2018 approuvant l'affectation des résultats de l'exercice 2017 au budget 2018,

VU la délibération n° 2018-385 du 6 juillet 2018 adoptant le Budget supplémentaire (BS) du Budget principal (BP) pour l'exercice 2018,

VU la délibération n° 2018-384 du 6 juillet 2018 approuvant l'affectation des résultats de l'exercice 2017 au budget 2018,

VU la délibération n° 2017-432 du 7 juillet 2017 relative à la méthodologie des provisions comptables pour créances douteuses,

VU l'avis favorable émis par le conseil d'exploitation de la régie des restaurants administratifs pour la décision modificative n°1 intégrée au Budget supplémentaire lors de sa réunion du 21 novembre 2018,

VU l'avis favorable émis par le conseil d'exploitation de la régie de l'eau industrielle pour la décision modificative n°1 intégrée au Budget supplémentaire lors de sa réunion du 8 novembre 2018,

VU l'avis favorable émis par le conseil d'exploitation de la régie du Service public d'assainissement non collectif (SPANC) pour la Décision modificative (DM) n°1 intégrée au Budget supplémentaire (BS) lors de sa réunion du 8 novembre 2018,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE compte tenu de ce qui vient d'être énoncé, il y a lieu de procéder à l'ajustement des crédits de l'exercice 2018,

DECIDE

Article 1 : d'autoriser, au Budget principal (BP), la reprise de provisions pour 29 035 599,00 € constituée pour 28 824 167,00 € dans le cadre du contentieux sur la Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) engagé par Bordeaux Métropole et pour 211 432,00 € au titre de la dépréciation des actifs circulants. Ces reprises financent respectivement l'annulation du titre émis à l'encontre de l'Etat et les demandes d'admission en non valeur de titres de créances,

Article 2 : d'autoriser, au budget annexe de l'assainissement, pour 25 600,00 € la reprise de provisions correspondant aux demandes d'admission en non valeur de titres de créances,

Article 3 : d'autoriser, au budget annexe des déchets ménagers, pour 31 692,00 € la reprise de provisions correspondant aux demandes d'admission en non valeur de titres de créances,

Article 4 : d'autoriser, au budget annexe du service public de l'assainissement non collectif, la reprise de provisions des créances admises en non valeur pour 3 330,00 €,

Article 5 : d'adopter par chapitre pour l'ensemble des budgets concernés, selon le détail joint en annexe 1 du présent rapport, la Décision modificative (DM) n°2 du Budget principal (BP) et les mesures nouvelles présentées dans le cadre du Budget supplémentaire (BS) des budgets annexes, pour un montant s'établissant, pour l'ensemble des budgets, à 97 353 047,63 € en dépenses et 85 213 858,77 € en recettes.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Abstention : Monsieur ROSSIGNOL-PUECH, Madame BOUTHEAU, Madame CASSOU-SCHOTTE, Monsieur CHAUSSET, Monsieur DUBOS, Monsieur HURMIC, Monsieur JOANDET;

Contre : Monsieur JAY

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 30 novembre 2018

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE : 4 DÉCEMBRE 2018</p> <p>PUBLIÉ LE : 4 DÉCEMBRE 2018</p>	<p>Pour expédition conforme, le Vice-président, Monsieur Patrick BOBET</p>
---	---

Rapport de présentation

Décision modificative 2 du Budget principal

Budget supplémentaire des autres Budgets.

1	Le Budget principal.....	2
1.1	Les mesures nouvelles.....	2
1.2	Mouvements d'ordre et de régularisation.....	3
1.3	Equilibre de la décision.....	3
2	Le Budget annexe des Déchets Ménagers	4
2.1	Les mesures nouvelles.....	4
2.2	Mouvements d'ordre et de régularisation.....	4
2.3	Equilibre du Budget.....	4
3	Le Budget annexe des Transports	5
3.1	Les mesures nouvelles.....	5
3.2	Mouvements d'ordre et de régularisation.....	5
3.3	Equilibre du Budget.....	5
4	Le Budget annexe de l'Assainissement	6
4.1	Mouvements d'ordre et de régularisation.....	6
4.2	Equilibre du Budget.....	6
5	Le Budget annexe du Service public de l'assainissement non collectif SPANC.....	6
6	Le Budget annexe des Réseaux de chaleur	7
6.1	Les mesures nouvelles.....	7
6.2	Mouvements d'ordre et de régularisation.....	7
6.3	Equilibre du Budget.....	8
7	Le Budget annexe du Crématorium.....	8
8	Le Budget annexe du Service extérieur des pompes funèbres SEPF.....	8
9	Le Budget annexe des Caveaux	9
10	Les Budgets annexes à comptabilité de stocks	9
11	Le Budget de la régie de l'Eau Industrielle.....	10
12	Le Budget de la régie des équipements fluviaux.....	10
13	Le Budget de la régie des restaurants administratifs.....	11

Ce rapport de présentation vise à détailler par budget les principales mesures proposées et les équilibres dégagés dans le cadre de l'étape budgétaire concernée, à savoir la décision modificative 2 pour le Budget principal et le budget supplémentaire pour les autres entités.

1 Le Budget principal

La Décision modificative du Budget principal s'établit à 31 053 578,49 €, équilibrés en dépenses et en recettes, dont 37 771 302,00 € au titre de la section de fonctionnement et -6 717 723,51 € de la section d'investissement. Toutefois, hors l'opération exceptionnelle de reprise de provision pour annulation du titre émis dans le cadre du contentieux sur la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) de 28 824 167 €, les mouvements présentés ne représentent plus que 2 229 411,49 € dont 8 947 135 € en fonctionnement et -6 717 723,51 € en investissement.

1.1 Les mesures nouvelles

En fonctionnement, les inscriptions présentées correspondent à des ajustements de crédits incompressibles au regard des engagements de l'établissement avec :

- **976,3 K€** (Chap. 011) pour des remboursements aux communes dans le cadre - des révisions de niveau de service des contrats d'engagement, des transferts des marchés et contrats mutualisés et des actions conjointes (sécurisation de l'accueil de la Tall Ship Regatta) ;
- **351 K€** (Chapitre 011) suite à la hausse des carburants ;
- **200 K€** (Chapitre 011) de complément au titre de la démarche Bordeaux 2050 ;
- **150 K€** (Chap. 65) destinés au règlement des dossiers traités par la Commission d'indemnisation amiable (CIA) ;
- **18 K€** (Chap. 65) au titre de la participation 2018 de Bordeaux Métropole au SYSDAU notifiée à 613 943 €.

Le financement de ces dépenses est assuré par l'annulation de la subvention d'équilibre à verser au Budget annexe des déchets ménagers dans le cadre de la reprise de résultat 2017 (-1,2 M€) et par des compléments de recettes constatés en fonctionnement représentant un montant total de 8,7 M€ dont :

- **8,1 M€** (Chap. 73) correspondant aux notifications de **recettes fiscales complémentaires** par les services de l'Etat.
- **0,3 M€** (Chap. 70) sont inscrits au titre des **remboursements de frais de personnel et de taxes foncières** par les budgets annexes.
- Sont également inscrits **264 K€** (Chap. 74) au titre de différentes participations, dont 95 K€ de subvention de l'ADEME pour le soutien « Ma Rénov », plateforme de rénovation énergétique de l'habitat privé et 169 K€ de remboursement des communes principalement dans le cadre des révisions de niveau de service des contrats d'engagement (110 K€).

L'autofinancement complémentaire dégagé lors de la présente décision (7,12 M€) est complété par l'inscription en investissement de recettes nettes de 7,05 M€ (à cette somme s'ajoutent **5,397 M€** correspondant aux **crédits délégués par l'Etat** au titre des aides à la pierre et qui font l'objet d'une affectation symétrique en dépense), dont **5 M€** de **recettes supplémentaires taxe d'aménagement (TA)** en raison notamment de l'encaissement de produits sur des secteurs à taux majoré, 1,55 M€ de remboursements d'avance opérés par les différents budgets annexes et 0,5 M€ de participations (**250 K€** de **participation attendue de**

Domofrance et 250 K€ de la Région dans le cadre des travaux de confortement des digues (Rive droite).

Par ailleurs, des **ajustements à la baisse de crédits de paiement 2018** sont proposés au regard de l'avancement des opérations et de la facturation attendue, sans incidence sur le montant des autorisations correspondantes néanmoins. Ces réductions concernent notamment le programme de réhabilitation porté par Aquitanis (**-1,963 M€**), l'opération Agglo Campus (**-1,297 M€**), l'OIM Aéroport (**-1,555 M€**), la politique liée au développement des moyens alternatifs de déplacements (**-424 K€**), les aires d'accueil des gens du voyage (**-370 K€**), l'aménagement du cimetière rive gauche (**-298 K€**), les travaux du BHNS Bordeaux – Saint-Aubin-du-Médoc (-279 K€), ceux liés au Pont Simone Veil (**-252 K€**), au renforcement des réseaux pour la défense extérieure contre les incendies (**-240 K€**), à la lutte contre les nuisances sonores (**125 K€**) et aux aires de grands passages (**-80 K€**).

Enfin sont inscrits **-5 M€** au titre des reversements de Taxe locale d'équipement (TLE) et de Taxe d'aménagement (TA) non versés sur l'exercice au regard des justificatifs produits ou dans l'attente des conventions de reversement de TAM correspondantes.

1.2 Mouvements d'ordre et de régularisation

Des mesures d'ordre et de régularisations comptables sont également proposées en complément des inscriptions nouvelles à financer par des inscriptions de recettes nouvelles ou des redéploiements et concernant notamment :

- La reprise de provisions proposée à hauteur de **29 0356 599 €** au titre de l'annulation du contentieux sur la TASCOM engagé par Bordeaux Métropole (**28 824 167 €**) et des créances admises en non valeur (**211 432 €**) ;
- Le recalage à la hausse des opérations budgétaires patrimoniales (équilibrées en dépenses et en recettes) **pour 1 125 565,36 €** ;
- L'ouverture d'opérations sous mandat en compte 458 liées aux projets de la ligne verte Le Bouscat / Bruges (**1,6 M€**), aux travaux de la place de la République à Saint-Médard-en-Jalles (**1,249 M€**), au projet urbain de Blanquefort Centre-Ville (**50 792 €**), à la 2^{ème} phase d'aménagement de l'avenue Marcel Dassault à Mérignac - OIM Aéroport (**53 400 €**) et à la participation attendue du Centre national du cinéma (CNC) au projet porté par l'association SOFILM Summercamp (**150 K€**) ;
- La hausse du virement à la section d'investissement à hauteur de **7 119 991,00 €**.

1.3 Equilibre de la décision

Compte tenu de l'ensemble de ces ajustements, une diminution de la prévision de recette d'emprunt est proposée pour un montant de **36 M€**, ramenant la prévision de recette d'emprunts à l'issue de la présente décision à 197,7 M€.

2 Le Budget annexe des Déchets Ménagers

	Dépenses	Recettes	Résultat utilisable pour BS
Restes à réaliser de fonctionnement	74 882,52	0,00	
Excédent de fonctionnement après affectation 002	0,00	5 256 145,11	
TOTAL Fonctionnement	74 882,52	5 256 145,11	5 181 262,59
Restes à réaliser d'investissement	2 341 326,46	0,00	
Affectation du résultat (001 + 1068)	0,00	3 184 031,84	
TOTAL Investissement	2 341 326,46	3 184 031,84	842 705,38
TOTAL général	2 416 208,98	8 440 176,95	6 023 967,97

Au regard des résultats disponibles et des mesures nouvelles à financer, le Budget supplémentaire du budget annexe des Déchets ménagers s'équilibre à 5 905 085,95 € en dépenses et recettes.

2.1 Les mesures nouvelles

Concernant les dépenses de fonctionnement, un budget global d'**1,08 M€** (chap. 011) est proposé pour faire face à **la hausse des frais de transport et de traitement des déchets** en lien avec la prestation externalisée de la collecte en porte à porte sur l'hyper centre de Bordeaux à compter du 1^{er} septembre 2018 (**329 K€**), les coûts supplémentaires de traitement de l'amiante dans les gravats (**337 K€**), des frais d'incinération des déchets complémentaires (**418 K€**) et l'augmentation des tonnages collectés et traités sur le 1^{er} semestre de l'année (+3,14%). Dans le même temps, une correction de la contribution au SIVOM (**-80 K€**) est prévue.

En investissement, un recalage des crédits de paiement est proposé pour - 525 K€ dans le cadre du projet d'informatisation des données de collecte (INDO). Deux écritures financières sont proposées avec une inscription de 800 € requise au titre du dépôt de garantie de la recyclerie « La Motte Piquet » (chap. 27) et un besoin de 100 € (chap. 16) au titre des remboursements de cartes d'accès au local de pré-collecte Magendie suite à sa destruction.

2.2 Mouvements d'ordre et de régularisation

Des mesures d'ordre et de régularisations comptables sont également proposées en complément des mesures nouvelles à financer par des inscriptions de recettes nouvelles ou des redéploiements et concernant notamment :

- Des refacturations par le Budget principal au titre, des charges de personnel (Chap. 012) pour **128,6 K€** et des charges de structure pour **35,4 K€**.
- Une inscription de **31,7 K€** au titre des créances admises en non-valeur (chap. 65), équilibrée par une reprise de provision au titre de l'actif circulant (Chap. 78).

2.3 Equilibre du Budget

Au regard de ces ajustements et de l'autofinancement disponible, il est proposé **l'annulation** de la **subvention d'équilibre** du Budget principal ouverte au budget primitif pour **1,2 M€** d'une part et **l'annulation de la recette d'emprunt** pour un montant de **4,1 M€**.

3 Le Budget annexe des Transports

	Dépenses	Recettes	Solde utilisable au BS
Restes à réaliser de fonctionnement	3 933 242,61	0,00	
Excédent de fonctionnement après affectation 002	0,00	4 422 547,84	
TOTAL Fonctionnement	3 933 242,61	4 422 547,84	489 305,23
Restes à réaliser d'investissement	2 565 111,53	13 409 356,44	
Affectation du résultat (001+1064+ 1068)	60 522 006,81	49 677 761,90	
TOTAL Investissement	63 087 118,34	63 087 118,34	0,00
TOTAL général	67 020 360,95	67 509 666,18	489 305,23

Au regard des résultats disponibles et des mesures nouvelles à financer, le Budget supplémentaire du budget annexe des Transports s'équilibre à 68 292 826,18 € en dépenses et recettes.

3.1 Les mesures nouvelles

Concernant la section de fonctionnement, est principalement prévu un complément de crédit en prévision de l'arrêté des comptes 2018 de la délégation de service public pour **900 K€** (Chap. 011). Dans le même temps, il est proposé la suppression d'une indemnité d'éviction pour 900 K€ (chap. 67) prévue dans le cadre du projet de BHNS Bordeaux / Saint-Aubin-de-Médoc suite à l'annulation de la déclaration d'utilité publique.

En investissement, une restitution de **7,22 M€** de crédits de paiement en lien avec l'avancement des opérations concernées est proposée. Les ajustements concernent le déploiement de la nouvelle billettique (**-3,7 M€**), le BHNS Bordeaux / Saint-Aubin-de-Médoc (**-1,385 M€**), le projet de restructuration du dépôt de bus de Lescure (**-1,2 M€**), les travaux sur les bâtiments liés à l'exploitation du réseau TBM (-0,75 M€) ou encore ceux liés à la desserte aéroport (**-149 K€**).

3.2 Mouvements d'ordre et de régularisation

Des mesures d'ordre et de régularisations comptables sont également proposées en complément des mesures nouvelles à financer par des inscriptions de recettes nouvelles ou des redéploiements et concernant notamment :

- Des écritures patrimoniales (chap. 041) équilibrées pour 8 M€ liées aux récupérations d'avances sur marchés dans le cadre du bâtiment de la Jallère.
- Des écritures liées aux sorties de matériels et équipements à leur valeur nette comptable.

3.3 Equilibre du Budget

Compte tenu de ces différents mouvements et de l'inscription d'un complément de recettes d'investissement attendues (610 K€), il est proposé une **diminution des prévisions d'emprunts** à contracter sur l'exercice pour un montant de **8,3 M€**. A l'issue de la présente Décision, la recette d'emprunt ouverte au titre de 2018 s'établira à 135,6 M€.

4 Le Budget annexe de l'Assainissement

	Dépenses	Recettes	Résultat utilisable pour BS
Restes à réaliser de fonctionnement	0,00	0,00	
Excédent de fonctionnement après affectation 002	0,00	29 829 495,08	
TOTAL Fonctionnement	0,00	29 829 495,08	29 829 495,08
Restes à réaliser d'investissement	1 137 733,82	227 546,00	
Affectation du résultat (001 + 1068)	14 149 560,37	15 059 748,19	
TOTAL Investissement	15 287 294,19	15 287 294,19	0,00
TOTAL général	15 287 294,19	45 116 789,27	29 829 495,08

Au regard des résultats disponibles et des mesures nouvelles à financer, le Budget supplémentaire du Budget annexe de l'Assainissement s'établit à 48 948 589,27 € en dépenses et à 72 725 075,35 € en recettes.

4.1 Mouvements d'ordre et de régularisation

Dans le cadre de la présente décisions, seules des opérations comptables liées à des régularisations sont proposées avec :

En fonctionnement, **25,6 K€** (chap. 65) correspondant à des admissions en non-valeurs ; dépenses équilibrées par la reprise de provisions (Chap. 78) d'un montant équivalent et un ajustement à la hausse de **18,6 K€** au titre des refacturations de charges de personnel (Chap. 012) par le Budget principal compte tenu des projections à fin 2018.

Concernant la section d'investissement, **50 K€** sont inscrits (Chap. 13) correspondant à un remboursement de subvention à l'Agence de l'eau Adour Garonne suite à des coûts moindres du projet de gestion dynamique des réseaux unitaires.

4.2 Equilibre du Budget

Au regard de ces ajustements, l'**annulation de la recette d'emprunt** ouverte au Budget primitif est donc proposée (**-5,73 M€**). Le Budget annexe de l'Assainissement présente un suréquilibre de 23 776 486,08 € à l'issue de la présente étape.

5 Le Budget annexe du Service public de l'assainissement non collectif SPANC

	Dépenses	Recettes	Résultat utilisable pour BS
Restes à réaliser de fonctionnement	0,00	0,00	
Excédent de fonctionnement après affectation 002	0,00	47 969,71	
TOTAL Fonctionnement	0,00	47 969,71	47 969,71
Restes à réaliser d'investissement	0,00	0,00	
Affectation du résultat (001 + 1068)	0,00	155 438,00	
TOTAL Investissement	0,00	155 438,00	155 438,00
TOTAL général	0,00	203 407,71	203 407,71

Au regard des résultats disponibles et des mesures nouvelles à financer, le Budget supplémentaire du Budget annexe du SPANC s'établit à 3 330 € en dépenses et 206 737,71 € en recettes.

Une dépense de fonctionnement est prévue pour **3 330 €** correspondant à des admissions en non-valeurs. Cette dépense est équilibrée par la reprise de provisions (Chap. 78) d'un montant équivalent.

Le Budget annexe du SPANC présente un suréquilibre de 203 407,71 € à l'issue de la présente étape.

6 Le Budget annexe des Réseaux de chaleur

	Dépenses	Recettes	Résultat utilisable pour BS
Restes à réaliser de fonctionnement	0,00	0,00	
Excédent de fonctionnement après affectation 002	0,00	1 832 462,56	
TOTAL Fonctionnement	0,00	1 832 462,56	1 832 462,56
Restes à réaliser d'investissement	122 272,03	0,00	
Affectation du résultat (001 + 1068)	1 252 322,03	1 374 594,06	
TOTAL Investissement	1 374 594,06	1 374 594,06	0,00
TOTAL général	1 374 594,06	3 207 056,62	1 832 462,56

Au regard des résultats disponibles et des mesures nouvelles à financer, le Budget supplémentaire du Budget annexe des réseaux de chaleur s'établit à 1 463 917,06 € en dépenses et à 3 207 056,62 € en recettes

6.1 Les mesures nouvelles

En section de fonctionnement, est prévu un ajustement à la hausse de **100 K€** (Chap. 67) de la compensation consentie au délégataire en charge de l'exploitation du complexe thermique des Hauts de Garonne du fait de la fin de l'exonération de la taxe intérieure de consommation sur le gaz naturel (TICGN) dont il bénéficiait, conformément à la délibération 2018-85 du 16 février 2018. Sont par ailleurs prévus 80 K€ correspondant au paiement des taxes foncières non prévues au moment du vote du BP 2018.

Est par ailleurs prévu en section d'investissement un lissage à hauteur de **175 K€** lié aux travaux prévus sur le réseau de chaleur des Hauts de Garonne. Parallèlement, sont prévus des ajustements à la hausse pour **75 K€** dans le cadre du financement de l'AMO en charge de l'élaboration du schéma directeur des réseaux de chaleur Hauts de Garonne et Mériadeck.

6.2 Mouvements d'ordre et de régularisation

Des mesures d'ordre et de régularisations comptables sont également proposées en complément des mesures nouvelles à financer par des inscriptions de recettes nouvelles ou des redéploiements et concernant notamment :

- un ajustement de **7,4 K€** au titre des refacturations par le Budget principal en charges de personnel (Chap. 012) compte tenu des projections à fin 2018
- des écritures comptables à hauteur de **65 K€** pour prendre en compte un changement d'imputation budgétaire lié à un remboursement de taxe foncière par le délégataire.

6.3 Equilibre du Budget

Au regard de ces ajustements, le Budget annexe des réseaux de chaleur présente un suréquilibre de 1 743 139,56 € à l'issue de la présente étape. Cette somme sera capitalisée en 2018 et pourra être affecté au financement de travaux à intervenir sur les réseaux notamment celui des Hauts de Garonne.

7 Le Budget annexe du Crématorium

	Dépenses	Recettes	Solde utilisable au BS
Restes à réaliser de fonctionnement	0,00	0,00	
Excédent de fonctionnement après affectation 002	0,00	425 314,06	
TOTAL Fonctionnement	0,00	425 314,06	425 314,06
Restes à réaliser d'investissement	88 600,07	1 300 000,00	
Affectation du résultat (001 + 1068)	975 887,30	0,00	
TOTAL Investissement	1 064 487,37	1 300 000,00	235 512,63
TOTAL général	1 064 487,37	1 725 314,06	660 826,69

Au regard des résultats disponibles et des mesures nouvelles à financer, le Budget supplémentaire du Budget annexe du Crématorium s'établit à 1 160 487,37 € en dépenses et 1 821 314,06 € en recettes.

Les seules écritures proposées concernent une régularisation comptable pour un montant de **96 K€** équilibrés en dépense et en recette, lié à un recouvrement de pénalités sur marché dans le cadre d'un changement de statut de la société titulaire.

Le Budget annexe du Crématorium présente un suréquilibre de 660 826,69 € à l'issue de la présente étape.

8 Le Budget annexe du Service extérieur des pompes funèbres SEPF

	Dépenses	Recettes	Solde utilisable au BS
Restes à réaliser de fonctionnement	0,00	0,00	
Excédent de fonctionnement après affectation 002	0,00	0,00	
TOTAL Fonctionnement	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser d'investissement	0,00	0,00	
Affectation du résultat (001 + 1068)	0,00	30 406,87	
TOTAL Investissement	0,00	30 406,87	30 406,87
TOTAL général	0,00	30 406,87	30 406,87

Au regard des résultats disponibles et des mesures nouvelles à financer, le Budget supplémentaire du Budget annexe SEPF s'établit à 960,01 € en dépenses et à 31 366,88 € en recettes.

Sont proposées une régularisation comptable liée à l'annulation d'un titre de recette sur exercice antérieur (Chap. 67) pour **930,20 €** ainsi que l'inscription de **29,81 €** (Chap. 65) correspondant à un remboursement de prestation suite à la demande d'annulation formulées par une famille.

Le Budget annexe du SEPF présente un suréquilibre de 30 406,87 € à l'issue de la présente étape.

9 Le Budget annexe des Caveaux

	Dépenses	Recettes	Solde utilisable au BS
Restes à réaliser de fonctionnement	141 084,39	0,00	
Excédent de fonctionnement après affectation 002	0,00	112 882,09	
TOTAL Fonctionnement	141 084,39	112 882,09	-28 202,30
Restes à réaliser d'investissement	0,00	0,00	
Affectation du résultat (001 + 1068)	0,00	226 516,39	
TOTAL Investissement	0,00	226 516,39	226 516,39
TOTAL général	141 084,39	339 398,48	198 314,09

Au regard des résultats disponibles et des mesures nouvelles à financer, le Budget supplémentaire du Budget annexe des Caveaux s'établit à 504 048,59 € en dépenses et à 702 362,68 € en recettes.

Seules des opérations d'ordre équilibrées en dépenses et en recettes affectent la présentation du Budget annexe.

Le Budget annexe des Caveaux présente un suréquilibre de 198 314,09 € à l'issue de la présente étape.

10 Les Budgets annexes à comptabilité de stocks

Les écritures proposées portent principalement sur les opérations d'ordre de transfert entre sections liées à ces budgets annexes.

Concernant les budgets annexes des zones d'aménagement concertées (ZAC) du Tasta et des Quais de Floirac, le Budget supplémentaire prévoit l'ouverture d'opérations réelles liées à différentes opérations de cessions (dont **1,05 M€** sur la ZAC du Tasta à Bruges – vente à Mésolia Habitat (avec une écriture de régularisation du dépôt de garantie versé 420 K€ (chap. 165) et **2,28 M€** sur la ZAC des Quais de Floirac – vente à Bouygues Immobilier et CFA Atlantique).

Par ailleurs, concernant ces deux ZAC en régie, des écritures au titre des régularisations d'avance et des contributions définitives du Budget principal dans le cadre de ces cessions foncières sont proposées avec :

- Pour la ZAC du Tasta, un remboursement de l'avance consentie de 1,27 M€ (chap.16 dép) et une conversion partielle en subvention définitive de 0,57 M€ (chap. 75)

- Pour la ZAC des quais, remboursement de l'avance consentie de 5,6 M€ (chap.16 dép) et une conversion partielle en subvention définitive de 2,86 M€ (chap. 75).

Au final, le Budget supplémentaire s'établit sur chacun de ces budgets à :

- **Budget annexe des Lotissements** : 4 742 171,80 € en dépenses et 4 945 156,45 € en recettes ;
- **Budget annexe des ZAC** : 4 574 808,23 € en dépenses et à 6 093 539,15 € en recettes ;
- **Budget annexe de la ZAC du Tasta** : 6 289 812,04 € en dépenses et 6 290 392,03 € en recettes ;
- **Budget annexe de la ZAC des Quais de Floirac** : 19 799 151,65 € en dépenses et 19 799 278,75 € en recettes.

11 Le Budget de la régie de l'Eau Industrielle

	Dépenses	Recettes	Solde utilisable au BS
Restes à réaliser de fonctionnement	0,00	0,00	
Excédent de fonctionnement après affectation 002	0,00	375 663,96	
TOTAL Fonctionnement	0,00	375 663,96	375 663,96
Restes à réaliser d'investissement	95 846,55	0,00	
Affectation du résultat (001 + 1068)	0,00	140 973,00	
TOTAL Investissement	95 846,55	140 973,00	45 126,45
TOTAL général	95 846,55	516 636,96	420 790,41

Au regard des résultats disponibles et des mesures nouvelles à financer, le Budget supplémentaire de la Régie de l'eau industrielle s'établit à 95 846,55 € en dépenses et à 516 636,96 € en recettes.

Seules les opérations d'intégration des résultats de l'exercice 2017 en section de fonctionnement et en section d'investissement affectent la présentation du Budget de la Régie, qui présente un excédent de 420 790,41 €.

12 Le Budget de la régie des équipements fluviaux

	Dépenses	Recettes	Solde utilisable au BS
Restes à réaliser de fonctionnement	0,00	0,00	
Excédent de fonctionnement après affectation 002	0,00	218 783,74	
TOTAL Fonctionnement	0,00	218 783,74	218 783,74
Restes à réaliser d'investissement	53 799,93	0,00	
Affectation du résultat (001 + 1068)	0,00	327 470,80	
TOTAL Investissement	53 799,93	327 470,80	273 670,87
TOTAL général	53 799,93	546 254,54	492 454,61

Au regard des résultats disponibles et des mesures nouvelles à financer, le Budget supplémentaire de la Régie des Equipements fluviaux s'établit à 53 799,93 € en dépenses et à 546 254,54 € en recettes.

Seules les opérations d'intégration des résultats de l'exercice 2017 en section de fonctionnement et en section d'investissement affectent la présentation du Budget de la Régie, qui présente un excédent de 492 454,61 €.

13 Le Budget de la régie des restaurants administratifs

	Dépenses	Recettes	Solde utilisable au BS
Restes à réaliser de fonctionnement	0,00	0,00	
Excédent de fonctionnement après affectation 002	0,00	0,00	
TOTAL Fonctionnement	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser d'investissement	48 614,79	0,00	
Affectation du résultat (001 + 1068)	0,00	66 025,78	
TOTAL Investissement	48 614,79	66 025,78	17 410,99
TOTAL général	48 614,79	66 025,78	17 410,99

Au regard des résultats disponibles et des mesures nouvelles à financer, le Budget supplémentaire de la Régie des Restaurants administratifs s'équilibre à 182 505,78 €.

Les mesures nouvelles sollicitées dans le cadre des besoins en matières 1ères et fournitures (96 K€) du fait de l'augmentation de la fréquentation du restaurant de l'hôtel sont couvertes par des recettes supplémentaires connexes, ainsi que les frais de charges de structure 12 K€ et une écriture de régularisation d'annulation de titres sur exercices antérieurs 7 K€ (chap.67).
